

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LA SITUATION DES RETRAITES

De Lionel Tourtier, président de GENERATIONS E.R.I.C

1. **La Retraite ne peut être abordée que dans le cadre plus global de la protection sociale**, en particulier du fait des interactions entre les diverses branches de la Sécurité sociale : exemple, « effets de débordement » consécutif au recul de l'âge de retraite ; ou encore, générations de droits pour les chômeurs. Retraite, assurance-maladie et dépendance sont trois éléments clefs, mais ce ne sont pas les seuls.
2. **Globaliser les cotisations sociales dans les dépenses publiques ou sociales est une erreur d'analyse** : il faut distinguer impérativement le contributif du non-contributif, étant précisé que c'est ce non-contributif qui est pour partie responsable de l'endettement public, en particulier pour des prestations relevant de l'« action sociale » (assistanat). La DRESS a montré que les prestations sociales non-contributives représentent 38 % du revenu disponible des ménages pauvres.
3. **Il faut donc revenir à une stricte séparation budgétaire** : le contributif correspond à des cotisations de nature assurantielle ou traduisant une rémunération différée, et il est donc constitutif de droits acquis par les cotisations (et non par le travail) ; le non-contributif relève de la politique sociale de l'Etat et à ce titre il doit être financé par l'impôt.
4. Le principe d'un financement par des cotisations salariales peut être conservé pour la plupart des risques ; à l'exception des accidents du travail où, partant du constat que c'est l'employeur qui crée le risque pour le salarié, il est normal que son financement repose sur une cotisation de l'employeur. Une réflexion similaire peut-être faite en matière de pénibilité.
5. **Dans ce prolongement, la création de la CSG peut être considérée comme une erreur, car elle est à la source de confusions et de complexité.** Dans le domaine de la protection sociale, qui s'apparente à une activité de prestation de service, il est en effet préférable de choisir des prélèvements obligatoires avec contrepartie. Tel était d'ailleurs le choix opéré par les fondateurs de la sécurité sociale quand ils ont opté pour un financement par cotisations sociales. A l'heure actuelle, le financement de la protection sociale tend à s'éloigner de ce modèle, avec une **forte progression du financement par prélèvements obligatoires sans contrepartie.**
6. **Pour rester cohérent, considérons que la TVA sociale n'est pas la panacée** : comme l'avait précisé Maurice Lauré, le financement par cotisations sociales est le mode de financement de la protection sociale le plus compatible avec l'économie de marché.
7. **S'agissant de la redistribution, retenons que** cet effort de solidarité diminue de 11,5 points le taux de pauvreté des moins de 20 ans, les plus jeunes.
8. Toujours dans le cadre de la redistribution, un autre chiffre doit retenir notre attention, à partir du concept défini par l'INSEE de « **transferts élargis** » incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics : **ils améliorent le niveau de vie de 57 % des personnes, soit presque 6 Français sur 10. En 2019, 57 % des personnes reçoivent plus qu'ils ne versent. Cette part de personnes bénéficiaires nets de la redistribution élargie s'élève à 49 % autour du niveau de vie médian**, contre plus de 85 % parmi les 30 % les plus modestes et 13 % parmi les 5 % les plus aisés. Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts. C'est une donnée sociologique et financière fondamentale, car elle explique les difficultés des gouvernements à engager de vraies réformes.

9. Par conséquent, on ne réglera pas la question des déficits sur la base d'un seul raisonnement budgétaire. C'est une illusion. Aucun gouvernement ne sera en mesure de le faire. Il faut donc refonder notre modèle social de façon démocratique, en partant du principe constitutionnel que selon l'article 1er de la Constitution la République est « indivisible, laïque, démocratique **et sociale** ». La « Constitution sociale » se trouve dans le Préambule de 1946, qui éclaire la notion de « République sociale ». Il faut donc revenir aux sources.
10. **La gestion de la dépense sociale ne peut être améliorée qu'en rapprochant les gestionnaires de la dépense.** Telle est la raison pour laquelle les partenaires sociaux redevenir les gestionnaires principaux de la Sécurité sociale. Le paritarisme de gestion a fait ses preuves à l'Agirc Arrco et à l'Unedic.
11. **Ne se limiter qu'à des considérations ratio de dépenses sociales/PIB dans une démarche de comparaison masque les réalités sociales,** hormis le fait que cela butte sur des différences de méthodologie ; par exemple, le calcul du PIB privilégie l'approche « revenus » en France, alors que l'Allemagne ou la Suède évaluent le PIB par « l'approche production » et par « l'approche demande ». Ensuite, les prestations sociales divergent dans l'UE et au sein des pays de l'OCDE. Mais surtout, un seul ratio ne permet pas de prendre en considération d'autres éléments qui ont des incidences budgétaires. Ce type d'indicateur n'exprime nullement la qualité et l'efficacité de la dépense publique. Par exemple, les pays d'Europe du Nord combinent haut niveau de protection sociale et maîtrise des déficits sur moyenne période (voir étude de Xerfi). Par conséquent, **C'est la qualité des dépenses, et leur véritable rendement socio-économique qui doit gouverner les arbitrages budgétaires.**
12. **Voici une analyse des réalités sociales à partir du ratio poids des retraites/PIB.**

AGE LEGAL DE DEPART A LA RETRAITE ET POIDS DES RETRAITES EN % PIB												
Base 2023 et autres												
COMPARAISONS source OCDE	PAYS BAS	ETATS-UNIS	ESPAGNE	ROYAUME UNI	ALLEMAGNE	BELGIQUE	CANADA	SUISSE	SUEDE	FRANCE	ITALIE	ISLANDE
Age moyen de la population	42,2	38,9	46,8	40,8	46,8	42	42,6	44,2	41,1	42,6	48,4	38
Age de départ taux plein	66 et 10 mois	66 et 4 mois	66 et 4 mois	66	65 et 11 mois	65	65	64 65	63	62	67	67
Evolution à venir âge de départ	2024	2027	2039	2031	2030					2026	2032	2050
Agés prévus	67	67	67	68	67	67	maintenu	refus 66 ans	64	64	69 et 9 mois	maintenu
Taux de remplacement net % Base 2020 Homme	89,20%	50,50%	80,30%	54,40%	52,90%	61,90%	44,20%	45,30%	56,20%	74,40%	81,70%	52,10%
Poids retraite % PIB	12,10%	12,40%	13,90%	10,80%	12,20%	12,60%	10,30%	11,00%	10,60%	14,90%	16,30%	4,50%
Seuil de pauvreté 66 ans et + Source OCDE												
% des retraités	8,10%	22,80%	13,30%	14,50%	16,00%	9,80%	14,80%	14,00%	11,10%	5,80%	11,70%	5%
Exposition au risque pauvreté de la population globale	15,80%	nc	26,50%	nc	21,30%	18,60%	nc	7,90%	18,40%	20,40%	22,80%	nc
Taux activité + 65 ans base 2018	18,00%	19,60%	2,30%	10,70%	18,00%	3,00%	14,80%	19,00%	17,70%	3,10%	12,00%	38,10%
Espérance de vie à 65 ans (2021)												
Femme	20,8	19,7	23,6	20,8	21,1	22,1	22,3	23	22,1	23,3	22,1	21,9
Homme	18,2	17	19,2	18,3	17,8	18,6	19,5	20,1	19,6	19,2	18,9	20,5
Part des dépenses sociales en % PIB	16,40%	18,70%	24,70%	20,60%	25,90%	28,90%	18%	26,60%	25,50%	31%	28,20%	20,78%

13. **Face à des mesures que l'on peut juger « répressives », quel est le poids économique des retraités ?** Regardons les différents niveaux autour de la moyenne. Voici la répartition des montants de pensions de retraite et le pourcentage mensuelle de retraités concernés :

- de 0 à 800 € soit 26,73 % des retraites
- de 800 à 1.200 € soit 17,73 %
- de 1.200 à 1.800 € soit 24,48 %
- de 1.800 à 2.400 € soit 16,48 %
- de 2.400 à 3.000 € soit 7,50 %
- plus de 3.000 € soit 7,08 %

En l'occurrence, 44,46 % touchent moins de 1.200 € : nous sommes donc loin de l'opulence avancée par les uns et les autres ! Ensuite, nous recensons 40,96 % des retraités percevant une pension dans une fourchette entre 1.200 et 2.400 euros. Il n'y a pas « des retraités » mais des cohortes de retraités, dont beaucoup sont des femmes pénalisées par les écarts de rémunération que l'on va retrouver dans le niveau des pensions. L'on peut notamment remarquer que la proportion des retraités de plus de 75 ans s'élève à un peu plus de 43 %. Ce sont donc des retraités nés avant 1948.

**Répartition par tranche d'âge des retraités du régime général
au 31 décembre 2022**

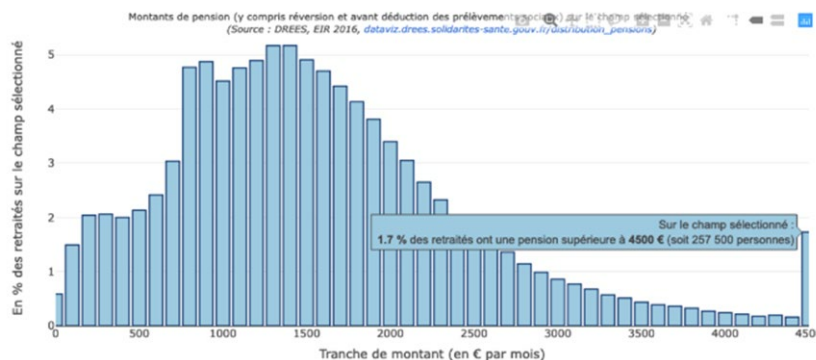
	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%
Moins de 67 ans	1 411 607	21,3%	1 566 274	18,6%	2 977 881	19,8%
67-74 ans	2 553 699	38,5%	2 976 310	35,4%	5 530 009	36,7%
75-84 ans	1 948 489	29,4%	2 423 202	28,8%	4 371 691	29,0%
85 ans ou plus	724 484	10,9%	1 445 106	17,2%	2 169 590	14,4%
Ensemble	6 638 279	100,0%	8 410 892	100,0%	15 049 171	100,0%
Âge moyen	73,9 ans		75,4 ans		74,8 ans	

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Par ailleurs, le concept de niveau de vie des retraités est fallacieux, car il compare des ménages d'actifs avec des enfants, ce qui joue sur l'UC, et les retraités qui n'en ont plus. A contrario, les ménages actifs bénéficient d'une mutuelle santé d'entreprise alors que les retraités doivent financer leur propre mutuelle dont le coût est de l'ordre de 200 euros par mois ! si l'on retient ce critère de niveau de vie, l'on doit retenir que celui des seniors décroît avec l'âge :

- 21.300 euros par an pour les 75-79 ans ;
- 20.050 euros chez les 80-84 ans ;
- 19.090 euros chez les 85-89 ans ;
- 19.460 euros chez les 90-94 ans ;
- 18.310 euros (c'est-à-dire 14 % de moins que les 75-79 ans) à partir de 95 ans.



Qui sont les retraités les plus aisés : d'anciens haut-fonctionnaires, d'anciens cadres supérieurs et de direction, des professions libérales. Une population donc limitée. Les 10 % des ménages aux retraites les plus élevées perçoivent 17 % de l'ensemble des pensions, soit 54 milliards. Appliquer 20 % d'amputation reviendrait à un peu moins de 11 milliards d'euros.

Les retraités ont déjà subi des mesures de désindexation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'inflation en %	0,6	0,1	0,3	1,2	2,1	1,3	0,5	2,1	5,9	5,6	2,4
Indice des dépenses contraintes CSA Research (2020) en %							100	110 10%	117 6%	130 11%	123 -5%
Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages par rapport à l'année précédente en %											
Dépenses de consommation finale en volume (%)	1	1,6	1,7	1,5	1,1	1,7	-6,5	5,2	3,1	0,8	nc
Pouvoir d'achat disponible brut	1,3	0,9	1,5	1,7	0,9	2,6	0,2	3,4	0,3	0,8	2,1
Pouvoir d'achat arbitrale (%)	2,1	0,9	1,9	1,9	0,6	3,1	0,3	3,6	-0,1	1	nc
Taux de revalorisation retraite de base %	-	0,1	-	0,8	-	0,3	de 0 à 1	0,4	1,1	0,8	5,3
en 2020 variable selon le montant									4		
En 2022, en 2 fois, janvier et juillet									5,9		
En rouge, pas de revalorisation											
Ecart entre taux d'inflation et taux revalorisation base N-1	-1,1	-0,5	-0,1	0,5	-1,2	-1,8	de -1 à -0,3	-0,1	5,9	-5,1	-0,3
Cumul	-1,1	-1,6	-1,7	-1,2	-2,4	-4,2	-5,2	-5,3	3,8	-1,3	-1,6
Exemple : revalorisation 0,1 en 2015 vs inflation à 0,6 en 2014											
Évolution de la pension moyenne brute de droit direct	1395	1406	1425	1446	1450	1461	1488	1499	1581	nc	nc
Évolution de la pension moyenne en euros constants 2004							1196				

Les retraités contribuent largement à la vie sociale et ils sont une source d'économie de dépenses publiques : pour les associations, leur contribution équivalente à 10 milliards d'euros par an ; près de 40 % des maires sont retraités ; 75 % des + de 65 ans ont en moyenne 5,2 petits-enfants et ils consacrent environ 23 millions d'heures de garde, soit autant que toutes les assistantes maternelles de France ! On estime la valeur des prestations des grands parents vers les enfants et les petits-enfants (y compris les aides financières) à 30 milliards d'€ par an.

14. Le fonds du problème, c'est le manque de croissance et de productivité de la France consécutif à sa désindustrialisation, accentuée à partir de 2000 avec la politique de Fabless. L'analyste industriel Claude Sicard a effectué une analyse comparative dont il tire la conclusion suivante : la dette des pays a un caractère structurel et vouloir la réduire en faisant des économies est une entreprise vouée à l'échec. Car tout se passe comme si le secteur industriel était la source de création de richesse permettant de financer le développement du tertiaire, c'est à dire de porter les activités de service : éducation, santé, aides aux personnes âgées, loisirs, facilités de transports, administration, etc. ... **Pour ramener une dette à 100 % du PIB, et qui ne croisse plus, il faudrait, compte tenu de l'importance du secteur tertiaire en France, que le secteur industriel représente 21,5 % du PIB, soit 16,0 % hors construction ! Soit le double de ce qu'il est actuellement.**

15. Le COR a démontré qu'une différence de 0,1 % de taux de croissance de la productivité du travail pèse aussi lourd qu'une différence de 4 % dans le taux de chômage ; et que la croissance de la productivité est un processus cumulatif : son impact augmente donc sans cesse au cours du temps. « *Un rythme annuel de croissance de la productivité de 0,1 point plus élevé se traduit par un solde financier amélioré de 0,3 à 0,4 point de PIB en 2060 et d'environ 0,15 à 0,2 point de PIB en moyenne sur la période 2015-2060* ». Source COR

16. Par ailleurs, selon Gilbert Cette, relever le taux d'emploi des Français à 80 % pourrait augmenter les recettes publiques de 100 à 120 milliards d'euros par an.